



# La Cour des petites créances est ouverte!

3<sup>e</sup> secondaire



## La présentation de l'atelier



Ce qu'il faut savoir	
<b>Durée</b>	Une période de cours de 60 à 75 minutes
<b>Niveau</b>	Élèves de 3 <sup>e</sup> secondaire
<b>Préparation</b>	Prenez contact avec le juriste bénévole afin de vous entendre sur le lieu et l'heure exacte de votre atelier.
<b>Matériel</b>	<p><b>Requis</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ordinateur et projecteur</li> <li>• Fiches à imprimer : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Questions préparatoires : 1 copie par élève,</li> <li>- Script : 1 copie du document complet, comprenant le script de chacun des acteurs</li> </ul> </li> </ul> <p><b>Optionnel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Matériel promotionnel d'Éducaloi</li> </ul>



## Déroulement de l'atelier

**Avant l'activité :** Vos élèves doivent lire la mise en situation et compléter l'exercice préparatoire. Vous devez également prévoir la disposition des bureaux afin de recréer une salle d'audience.

1

### Présentation de l'activité et retour rapide sur la mise en situation (5 minutes)

2

### Mise en place du procès simulé (30 à 35 minutes)

- Qu'est-ce que la Cour des petites créances et quel est son rôle?
- Quel droit s'applique à la mise en situation?
  - Explication des obligations de l'acheteur lors d'un achat.
  - Explication des obligations du vendeur lors d'un achat.
- Quels sont les acteurs d'un procès à la Cour des petites créances et quel est le rôle de chacun? (Notez que le rôle de l'avocat sera présenté malgré le fait que les avocats ne sont généralement pas présents devant cette Cour.)

3

### Le procès (15 à 20 minutes)

Déroulement du procès à l'aide du script que vous devez imprimer.

Les rôles d'huissier-audencier, de greffier-audencier, de juge, de demandeur et de défendeur sont assumés par vos élèves.

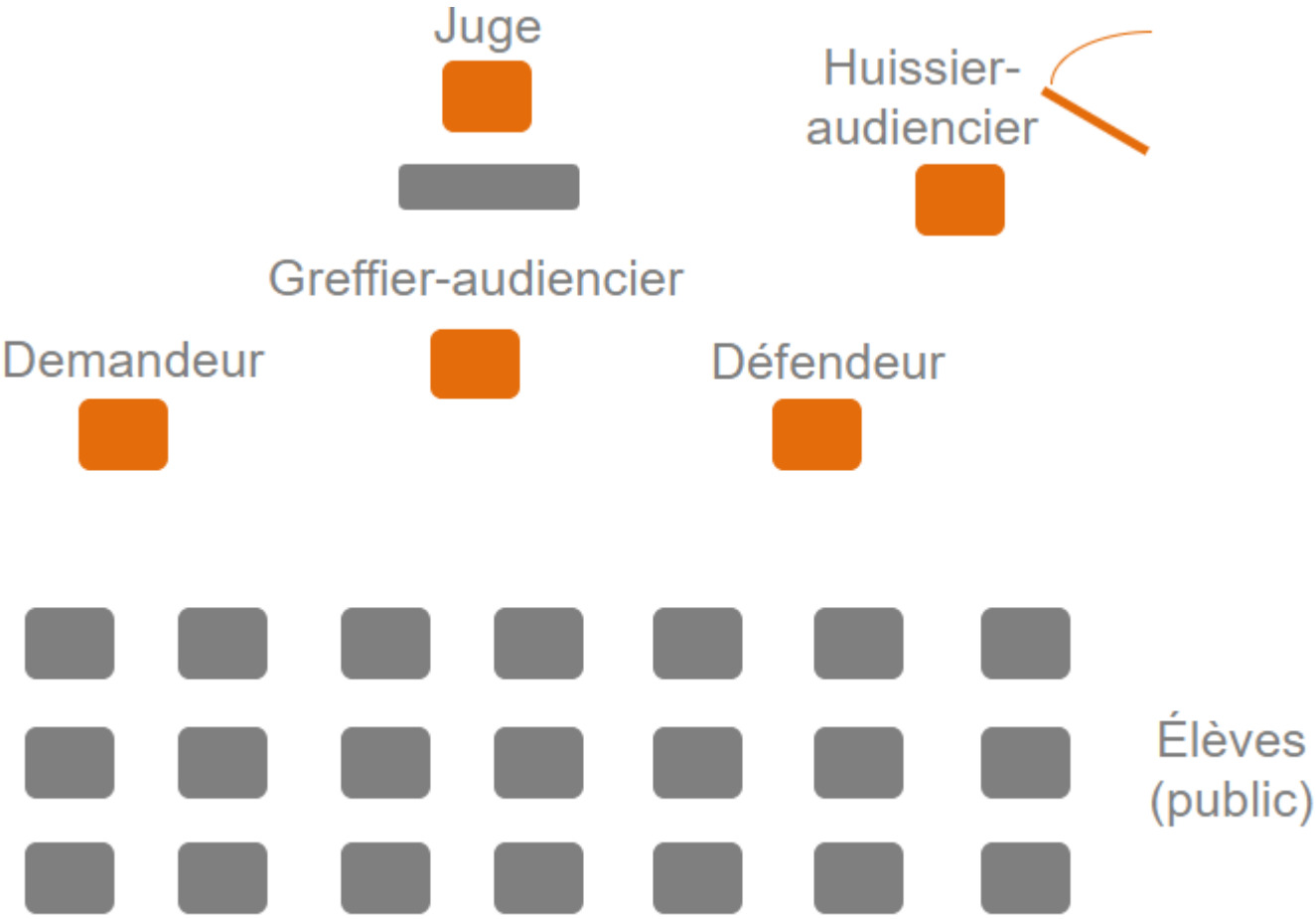
4

### Conclusion (5 minutes)

Le juriste prend quelques minutes pour revenir sur l'activité avec les élèves. Qu'en ont-ils retenu? Quelles informations les ont le plus surpris? Si le temps le permet, le juriste bénévole effectue le quiz de révision avec les élèves.

**Après l'activité :** Vous pouvez effectuer l'activité complémentaire se trouvant à la fin de l'annexe lors du cour suivant l'activité.

# Plan de la classe : Mise en place du procès simulé





# ANNEXES

## La Cour des petites créances est ouverte!

Mise en situation à distribuer aux élèves



## Mise en situation

### Samuel et son ordinateur

Samuel se rend au magasin « Ordinateurs en folie » pour s'acheter un ordinateur pour ses études en informatique. Le vendeur l'informe qu'il a un ordinateur qui lui convient parfaitement. Samuel achète donc l'ordinateur au coût de 2 000 \$.

Le vendeur propose à Samuel de se procurer une garantie prolongée de deux ans.

Le vendeur insiste sur le fait que la garantie est avantageuse, puisque plutôt que d'avoir à s'adresser au fabricant, IHM, la garantie lui permettra de revenir directement au magasin à tout moment en cas de problème avec l'ordinateur.

Samuel refuse l'offre du vendeur, car il n'a pas les moyens de payer pour la garantie. De toute façon, sa mère lui dit que ce n'est pas nécessaire, que le magasin est obligé de réparer un bien défectueux, même sans la garantie prolongée et que ce n'est qu'une attrape des vendeurs pour faire plus d'argent!

Six mois plus tard, Samuel tente d'installer un programme de musique, mais il n'y arrive pas. De plus, il reçoit sans cesse un message d'erreur lui indiquant que la température du processeur est anormalement élevée. La mère de Samuel l'accompagne donc chez « Ordinateurs en folie » pour faire réparer l'appareil. Pour accommoder son client, le magasin accepte de faire les réparations sans frais.

Samuel doit attendre deux mois avant qu'on ne lui remette l'ordinateur. De retour chez lui, Samuel allume l'ordinateur et constate qu'il a toujours de la difficulté à installer des programmes. Samuel téléphone à « Ordinateurs en folie » et on l'invite à se rendre de nouveau au magasin pour corriger la situation.

Ce n'est que trois mois plus tard que Samuel a finalement le temps de retourner au magasin avec l'ordinateur. Il dit ne pas avoir eu la chance de le faire auparavant à cause de ses examens de fin de session et de ses cours. Samuel croyait aussi être en mesure de trouver le problème en démontant l'ordinateur au complet, mais il n'a pas réussi à trouver ce qui cloche.

Samuel veut se faire rembourser l'ordinateur et ne plus jamais avoir affaire avec ce magasin. « Ordinateurs en folie » refuse de réparer l'ordinateur, encore moins de rembourser Samuel!

Samuel décide de déposer une demande devant la Cour des petites créances. Il réclame un montant total de 4 000 \$, c'est-à-dire 2 000 \$ pour le remboursement de l'ordinateur et 2 000 \$ en compensation pour les désagréments dus à la perte de temps et à l'impossibilité d'avoir accès à un ordinateur fonctionnel.



## Questions préparatoires

Dans la mise en situation, identifiez les personnages principaux.

- Qui est le demandeur?

---

---

- Qui est le défendeur?

---

---

- Que souhaite obtenir le demandeur?

---

---

Sur quels faits le demandeur devrait-il mettre l'accent pour obtenir ce qu'il demande?

1. \_\_\_\_\_
2. \_\_\_\_\_

Sur quels faits le défendeur devrait-il mettre l'accent pour s'opposer à la demande?

1. \_\_\_\_\_
2. \_\_\_\_\_



## L'huissier-audiencier (script)

### L'ouverture du procès (tu es le premier à parler) :

- **Huissier-audiencier :**

Silence. Veuillez vous lever. La Cour, présidée par l'honorable juge \_\_\_\_\_, est ouverte.

*Le juge prend place.*

- **Huissier-audiencier :**

Vous pouvez vous asseoir.

*Ton rôle, pour la suite, est de veiller au bon déroulement du procès. Tu dois donc t'assurer de maintenir l'ordre dans la salle et faire respecter les règles de décorum (silence dans l'assistance, pas de gomme, pas de photo, pas de casquette, pas de sieste!).*

### La fermeture du procès

*Tu dois aussi porter attention au moment où le juge aura rendu son jugement et se lèvera pour quitter la salle. Tu dois alors t'assurer d'intervenir :*

- **Huissier-audiencier :**

L'audience est terminée. Veuillez vous lever.





## Le greffier-audiencier (script)

### L'ouverture du procès

**Huissier-audiencier :**

Silence. Veuillez vous lever. La Cour, présidée par l'honorable juge \_\_\_\_\_, est ouverte.

*Le juge prend place.*

**Huissier-audiencier :**

Vous pouvez vous asseoir.

• **Greffier-audiencier :**

*S'adressant à la demande :* Votre nom?

**Demandeur :**

Samuel.

• **Greffier-audiencier :**

Déclarez-vous sous serment que vous direz la vérité, toute la vérité, rien que la vérité? Levez la main droite et dites : Je le déclare.

**Demandeur :**

*En levant la main droite :* Je le déclare.

• **Greffier-audiencier :**

*S'adressant à la défense :* Votre nom?

**Défendeur :**

Albert. Je suis le propriétaire de « Ordinateurs en folie ».

• **Greffier-audiencier :**

Levez votre main droite. Affirmez-vous solennellement dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité? Dites : Je l'affirme solennellement.

**Défendeur :**

*En levant la main droite :* Je l'affirme solennellement.

*Ton rôle est ensuite de noter les informations importantes sur le déroulement du procès.*



## Le demandeur (script)

### L'ouverture du procès

**Huissier-audiencier :**

Silence. Veuillez vous lever. La Cour, présidée par l'honorable juge \_\_\_\_\_, est ouverte.

*Le juge prend place.*

**Huissier-audiencier :**

Vous pouvez vous asseoir.

**Greffier-audiencier :**

*S'adressant à la demande:* Votre nom?

- **Demandeur :**

Samuel

**Greffier-audiencier :**

Déclarez-vous sous serment que vous direz la vérité, toute la vérité, rien que la vérité?

Levez la main droite et dites: Je le déclare.

- **Demandeur :**

*En levant la main droite:* Je le déclare.

**Greffier-audiencier :**

*S'adressant à la défense:* Votre nom?

**Défendeur :**

Albert. Je suis le propriétaire de « Ordinateurs en folie ».

**Greffier-audiencier :**

Levez votre main droite. Affirmez-vous solennellement dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité?

Dites: Je l'affirme solennellement.

**Défendeur :**

*En levant la main droite:* Je l'affirme solennellement.



## Le déroulement du procès

**Juge :**

En demande, veuillez vous identifier et expliquer votre version des faits.

• **Demandeur :**

*Tu dois te lever et aller à la barre des témoins. Tu dois résumer ton histoire du début. Insiste sur les éléments qui pourront te donner gain de cause.*

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

**Juge :**

En défense maintenant, qu'avez-vous à dire?

**Défendeur :**

*Intervient pour expliquer sa version.*

• **Demandeur :**

*Ton rôle est ensuite terminé. Tu devras simplement répondre aux questions du juge si nécessaire. Sinon, tu dois t'asseoir et attendre le jugement.*



## Le défendeur (script)

### L'ouverture du procès

**Huissier-audiencier :**

Silence. Veuillez vous lever. La Cour, présidée par l'honorable juge \_\_\_\_\_, est ouverte.

*Le juge prend place.*

**Huissier-audiencier :**

Vous pouvez vous asseoir.

**Greffier-audiencier :**

*S'adressant à la demande :* Votre nom ?

**Demandeur :**

Samuel.

**Greffier-audiencier :**

Déclarez-vous sous serment que vous direz la vérité, toute la vérité, rien que la vérité ?  
Levez la main droite et dites : Je le déclare.

**Demandeur :**

*En levant la main droite :* Je le déclare.

**Greffier-audiencier :**

*S'adressant à la défense :* Votre nom ?

- **Défendeur :**

Albert. Je suis le propriétaire de « Ordinateurs en folie ».

**Greffier-audiencier :**

Levez votre main droite. Affirmez-vous solennellement dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité ?  
Dites : Je l'affirme solennellement.

- **Défendeur :**

*En levant la main droite :* Je l'affirme solennellement.





## Le juge (script)

### L'ouverture du procès

**Huissier-audiencier :**

Silence. Veuillez vous lever. La Cour, présidée par l'honorable juge \_\_\_\_\_, est ouverte.

#### • Le juge prend place.

**Huissier-audiencier :**

Vous pouvez vous asseoir.

**Greffier-audiencier :**

*S'adressant à la demande :* Votre nom?

**Demandeur :**

Samuel.

**Greffier-audiencier :**

Déclarez-vous sous serment que vous direz la vérité, toute la vérité, rien que la vérité?  
Levez la main droite et dites: Je le déclare.

**Demandeur :**

*En levant la main droite :* Je le déclare.

**Greffier-audiencier :**

*S'adressant à la défense :* Votre nom?

**Défendeur :**

Albert. Je suis le propriétaire de « Ordinateurs en folie ».

**Greffier-audiencier :**

Levez votre main droite. Affirmez-vous solennellement dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité?  
Dites: Je l'affirme solennellement.

**Défendeur :**

*En levant la main droite :* Je l'affirme solennellement.



## Le déroulement du procès

### • Juge :

En demande, veuillez vous identifier et expliquer votre version des faits.

*Pendant que le demandeur s'explique, n'hésitez pas à poser des questions ou à demander des précisions.*

#### **Demandeur :**

*Explique les faits.*

### • Juge :

En défense maintenant, qu'avez-vous à dire?

#### **Défendeur :**

*Explique les faits.*

*Encore une fois, n'hésitez pas à poser des questions ou à demander des précisions.*

### • Juge :

*Il est maintenant temps de rendre votre décision en considérant les éléments mentionnés lors de la présentation :*

*Samuel a-t-il :*

- *agi de façon responsable et raisonnable?*  
*(Par exemple, a-t-il bien fait d'ouvrir l'ordinateur pour tenter de le réparer?)*

*Ordinateurs en folie a-t-il :*

- *respecté ses engagements pris lors de l'achat?*
- *respecté la garantie?*

*Est-il pertinent d'annuler la vente? De prendre en compte la perte de valeur de l'ordinateur? De prendre en compte l'utilisation de l'ordinateur pendant un certain temps? etc.*

*Lorsque vous aurez pris votre décision, vous pourrez l'expliquer au demandeur et au défendeur. Vous pouvez ensuite vous lever et quitter votre place.*

## La fermeture du procès

### **Huissier-audiencier :**

L'audience est terminée. Veuillez vous lever.



## Feuille aide-mémoire pour le juge

Comme tout juge, le juge de la Cour des petites créances cherche à découvrir la vérité. Normalement, les avocats connaissent les règles à suivre au tribunal et sont habitués à parler devant le juge. Ce n'est pas le cas de toutes les personnes qui se présentent aux petites créances. Le juge doit donc expliquer la façon dont l'audience va se dérouler. Il peut aussi aider les parties à présenter leur preuve et poser directement des questions aux parties et aux témoins.

### 1. Le demandeur (Samuel) fournit sa version de l'histoire.

Si jamais Samuel semble gêné ou répète la même information, voici quelques questions à lui poser :

- Quelles informations aviez-vous cherchées avant d'acheter l'ordinateur?
- Combien avez-vous payé l'ordinateur?
- Que vous avait-on expliqué sur la garantie légale au moment de l'achat?
- Après combien de temps l'ordinateur a-t-il fait défaut la première fois?
- Que vous avait-on expliqué sur la garantie légale lors de votre seconde visite au magasin?
- Combien de temps s'est écoulé avant qu'on ne vous remette votre ordinateur?
- Après la réparation, quels types de difficultés l'ordinateur avait-il?
- Pourquoi avez-vous décidé de démonter l'ordinateur?
- Pourquoi avez-vous attendu 3 mois pour revenir en magasin avec l'ordinateur non fonctionnel?
- Qu'avez-vous fait sans votre ordinateur? En aviez-vous besoin pour l'école?
- Pourquoi vouliez-vous vous faire rembourser et non faire réparer l'ordinateur?
- Comment pensez-vous que le magasin aurait dû agir?

### 2. Le défendeur (Ordinateurs en folie) fournit également sa version de l'histoire.

Si jamais le représentant de l'entreprise semble gêné ou répète la même information, voici quelques questions à lui poser :

- Quelle est l'espérance de vie d'un ordinateur neuf?
- Pourquoi la réparation a-t-elle duré deux mois?
- Combien de temps aurait pris la nouvelle réparation si Samuel vous avait directement apporté son ordinateur?
- Pourquoi y a-t-il eu des délais lors de la réparation?
- Pourquoi avez-vous uniquement offert la réparation?
- Dans quel contexte auriez-vous offert de changer ou de rembourser l'appareil?
- Quelle est votre politique de retour pour un objet défectueux?





La Cour des petites  
créances est ouverte!

# Testez vos connaissances

Activité complémentaire facultative



## Testez vos connaissances!

Répondez aux questions et donnez une courte explication justifiant vos réponses, lorsque nécessaire.

**1. Quel est le principal objectif de la Cour des petites créances?  
Encerclez la bonne réponse.**

- a) Punir une personne qui a commis un crime.
- b) Régler les conflits entre les citoyens de façon plus souple.
- c) Entendre les recours concernant les baux de logement.

**2. Y a-t-il un montant maximal pour un recours à la Cour des petites créances?  
Si oui, quel est-il?**

Réponse : \_\_\_\_\_

**3. Est-ce que les parties à un procès à la Cour des petites créances sont représentées par avocat?**

Réponse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**4. La médiation est-elle une étape obligatoire d'un procès?**

Réponse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**5. Vrai ou faux : Lorsqu'elle a lieu, la médiation est gratuite à la Cour des petites créances.**

Réponse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**6. Vrai ou faux : Le juge doit obligatoirement rendre son jugement par écrit.**

Réponse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**7. Si le juge prend la cause en délibéré, quel est le délai maximal pour rendre son jugement? Encerclez la bonne réponse.**

- a) 2 semaines
- b) 1 mois
- c) 4 mois
- d) 1 an

**8. Vrai ou faux : Il est possible de porter un jugement de la Cour des petites créances en appel.**

Réponse : \_\_\_\_\_

**9. Au Québec, y a-t-il automatiquement une garantie sur les biens que vous achetez d'un commerçant? Si oui, quel est son nom?**

Réponse : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_



## Testez vos connaissances!

Répondez aux questions et donnez une courte explication justifiant vos réponses, lorsque nécessaire.

### 1. Quel est le principal objectif de la Cour des petites créances?

- a) Punir une personne qui a commis un crime.
- b) Régler les conflits entre les citoyens de façon plus souple.
- c) Entendre les recours concernant les baux de logement.

**Réponse :** b) La Cour des petites créances permet aux gens d'avoir accès aux tribunaux pour régler leurs conflits sans que ce soit trop coûteux ou trop compliqué.<sup>1</sup>

### 2. Y a-t-il un montant maximal pour un recours à la Cour des petites créances?

Si oui, quel est-il?

**Réponse :** Un recours à la Cour des petites créances ne doit pas dépasser 15 000 \$.<sup>2\*</sup>

### 3. Est-ce que les parties à un procès à la Cour des petites créances sont représentées par avocat?

**Réponse :** Non. Il n'est pas possible d'être représenté par avocat à la Cour des petites créances. Le demandeur et le défendeur se représentent eux-mêmes.<sup>3</sup>

### 4. La médiation est-elle une étape obligatoire d'un procès?

**Réponse :** Ça dépend. Généralement, la médiation n'est pas une étape obligatoire. À tout moment avant le procès, une partie peut demander à l'autre partie de participer à une séance de médiation. Toutefois, la médiation est obligatoire dans certains districts judiciaires pour un grand nombre de dossiers dans lesquels la valeur en litige est d'au plus 5 000 \$.<sup>4</sup>

### 5. Vrai ou faux: Lorsqu'elle a lieu, la médiation est gratuite à la Cour des petites créances.

**Réponse :** Vrai. La médiation est privilégiée pour régler les conflits entre les personnes. C'est pour cette raison qu'elle est offerte aux parties gratuitement.<sup>5</sup>

### 6. Vrai ou faux: Le juge doit obligatoirement rendre son jugement par écrit.

**Réponse :** Vrai. Le juge peut rendre son jugement oralement juste après avoir entendu les parties. C'est ce qu'on appelle « rendre jugement sur le banc ». Le juge peut également prendre la cause en délibéré, c'est-à-dire réfléchir durant une certaine période avant de rendre jugement. Dans les deux cas, il doit transmettre son jugement par écrit aux parties.<sup>6</sup>

### 7. Si le juge prend la cause en délibéré, quel est le délai maximal pour rendre son jugement?

- a) 2 semaines
- b) 1 mois
- c) 4 mois
- d) 1 an

**Réponse :** c) Le délai maximal pour rendre jugement est de 4 mois.<sup>7</sup>

### 8. Vrai ou faux: Il est possible de porter un jugement de la Cour des petites créances en appel.

**Réponse :** Faux. Le jugement de la Cour des petites créances est un jugement final.<sup>8</sup>

### 9. Au Québec, y a-t-il automatiquement une garantie sur les biens que vous achetez d'un commerçant? Si oui, quel est son nom?

**Réponse :** Oui. La garantie légale est une garantie gratuite et automatique qui s'applique à tous les biens achetés d'un commerçant au Québec. La garantie légale prévoit que le produit doit fonctionner normalement pendant une période de temps raisonnable, qui dépendra du produit et du prix payé.<sup>9</sup>

1. Louise Rozon, « L'accès à la justice et la réforme de la Cour des petites créances » (1999) 40 C. de D 243, p 249. 2. Code de procédure civile, RLRQ c C-25.01, arts 536 al 1 et 539.1. \*Au mois d'août 2023. 3. Code de procédure civile, RLRQ c C-25.01, art 542 al 1. 4. Code de procédure civile, RLRQ c C-25.01, art 544, al 1 in fine, 547 al 2 (1) et 556; Règlement sur la médiation et l'arbitrage des demandes relatives à des petites créances, D. 1598-2023 (G.O. II), ss 20, 21. 5. Code de procédure civile, RLRQ c C-25.01, art 556 al 1. 6. Code de procédure civile, RLRQ c C-25.01, art 321 al 1 et 324 al 1 (2) et Hubert Reid, Dictionnaire de droit québécois et canadien, 5<sup>e</sup> éd., Montréal, Wilson & Lafleur, 2015, sub verbo « délibéré ». 7. Code de procédure civile, RLRQ c C-25.01, art 324 al 1 (2). 8. Code de procédure civile, RLRQ c C-25.01, art 564. 9. Loi sur la protection du consommateur, RLRQ c P-40.1, art 2, 34 à 38.